

Le mur de la dissuasion nucléaire qui empêche les victimes de l'irradiation de porter plainte. Que sont devenus les soldats qui ont planté le drapeau national au centre de l'explosion nucléaire ?

« Bonjour ». Assis sur son canapé, le visage serein, Gérard DELLAC, 87 ans, répond à la salutation du journaliste par un sourire et une poignée de main. Nous sommes à Montcabrier, un village du sud-ouest de la France. Selon son épouse Arlette, 83 ans, qui vit avec lui, M. DELLAC souffre de démence sénile et ne parle presque plus.



Gérard DELLAC et Arlette

Le 13 février 1960, M. DELLAC, alors soldat, a participé au premier essai nucléaire mené par le gouvernement français dans le désert du Sahara, en Algérie, alors colonie française. Sa mission consistait à installer des instruments de mesure dans un rayon de 100 km autour de la tour où avait été placée la bombe atomique afin de mesurer les radiations après l'explosion.

Quelques jours plus tard, il a conduit son supérieur en voiture jusqu'au cratère formé par l'explosion. Ils ont garé la voiture au bord du trou profond de plusieurs mètres et ont marché jusqu'au centre de l'explosion pour y planter le drapeau national. Il a appris plus tard que cette action avait été décidée de manière arbitraire par son supérieur, mais M. DELLAC ne l'a pas regretté. Mme Arlette se souvient : « Mon mari était fier d'avoir pu servir son pays grâce à cet essai nucléaire ».



La décision du président De Gaulle de procéder à la première expérience nucléaire à laquelle M. DELLAC a participé s'expliquait non seulement par la menace soviétique, mais aussi par la méfiance envers le « parapluie nucléaire » américain. Dans un discours prononcé en 1963, il déclara : « Personne ne sait si les deux grandes puissances, les États-Unis et l'Union soviétique, utiliseront l'arme nucléaire. Compte tenu de cette incertitude, tant que les autres pays ne renonceront pas à la posséder, la France doit disposer de l'arme la plus puissante de son époque ».

La France a procédé à 210 essais nucléaires au total jusqu'en 1996, en Algérie et en Polynésie française, dans le Pacifique Sud. La doctrine nucléaire française, qui considère l'arme nucléaire comme un symbole de souveraineté et estime que la dissuasion nucléaire est indispensable pour protéger « les intérêts vitaux » du pays, s'est perpétuée depuis De Gaulle jusqu'à l'actuel président Macron.

Cependant, l'ombre des essais nucléaires a continué de planer sur la vie de M. et Mme DELLAC. En 1991, environ 30 ans après avoir participé aux essais, M. DELLAC a été diagnostiqué pour la première fois d'un cancer de la peau. Depuis, il a subi 38 opérations chirurgicales. Son visage et ses bras portent encore de nombreuses cicatrices.

M. et Mme DELLAC ont dénoncé les dommages causés par l'exposition aux radiations suite à leur participation aux essais nucléaires, mais le gouvernement français a longtemps refusé de reconnaître ces dommages, déclarant publiquement « qu'il n'y avait aucune victime de l'exposition aux radiations dans notre pays ». Au départ, le tribunal a rejeté la plainte de M. DELLAC, estimant que le lien de causalité entre les problèmes de santé et l'exposition aux radiations lors des essais nucléaires n'était pas clairement établi. Mme Arlette DELLAC déclare : « Outre la colère, je ne comprenais pas pourquoi l'État refusait de reconnaître l'exposition aux radiations ».

Le couple DELLAC a cofondé l'association des vétérans des essais nucléaires (AVEN) et a continué à militer pour que l'État reconnaisse les dommages causés par l'exposition aux radiations. Un système d'indemnisation pour l'exposition aux radiations dues aux essais nucléaires a finalement été mis en place en 2010, et les dommages subis par M. DELLAC ont été reconnus.

Cependant, on estime à environ 150 000 le nombre de soldats et de techniciens ayant participé aux plus de 200 essais nucléaires. Les essais nucléaires menés en Polynésie française depuis 1966 auraient exposé 170 000 habitants locaux aux radiations, mais l'ampleur réelle du phénomène n'est pas connue.

Mereana REID ARBELOT, députée élue de Polynésie, souligne que « la plupart des documents relatifs à la dissuasion nucléaire sont classés confidentiels, ce qui rend difficile depuis de nombreuses années l'évaluation de la situation réelle ». L'avocate Cécile LABRUNIE, qui s'occupe de l'aide aux victimes, déclare que « l'indemnisation des habitants de Polynésie n'a pas progressé depuis l'adoption de la loi ».



Cécile Labrunie

Jacques RIONDE, 83 ans, qui était pilote d'hélicoptère dans l'armée française en Polynésie dans les années 1960, lors des essais nucléaires, a commencé à se méfier de l'armée après avoir vu ses supérieurs dire aux habitants locaux qu'ils pouvaient « boire l'eau et manger du poisson sans problème », même après que la contamination de l'eau de mer ait été mesurée.

M. RIONDE déclare : « La France avait besoin du nucléaire pour ne pas dépendre des États-Unis et du Royaume-Uni. C'est pourquoi l'armée et le gouvernement ne voulaient pas que la population remette en question le nucléaire. » Il ajoute : « Après avoir vu ce qui s'est passé en Polynésie, je ne crois plus à la dissuasion nucléaire. »

Après la Seconde Guerre mondiale, le nombre de pays dotés de l'arme nucléaire a augmenté et plus de 2.000 essais nucléaires ont été réalisés. Les armes nucléaires ont causé des dommages dus aux radiations dès leur fabrication et leurs essais, et des personnes ont été exposées dans le monde entier.

Malgré cela, Mme Arlette DELLAC, qui continue de s'occuper de son mari, exposé lors du premier essai nucléaire français, répond avec hésitation : « Tant que certains dirigeants étrangers seront au pouvoir, je pense que la dissuasion nucléaire est nécessaire. »



Article de : Matthieu BONHOMME / Journaliste au bureau français de l'Asahi Shimbun

